

emprisonnaient ceux de l'archevêque, dans des cachots que l'on nommait des *ratiers*. D'autre part, l'autorité ecclésiastique faisait enlever les employés royaux et les mettait en jugement. La position devenait de jour en jour plus tendue, et l'archevêque ayant élu domicile au château de Pierre-Scise, s'y croyait en sûreté. Mais le représentant du roi, Archambaud de Comborn, grand sénéchal, nese laissa pas intimider : il fit fermer les portes de la ville, afin que l'archevêque se trouvât dans l'impossibilité d'y rentrer ; après cela il condamna les portes de l'auditoire de la justice archiépiscopale et y fit apposer les pennonceaux (sic) du roi, pour marque de la saisie qu'il venait de faire. Charles d'Alençon, outré de ces procédés, et pour ainsi dire prisonnier à Pierre-Scise, après avoir tenté toute espèce de moyens pour rentrer dans ce qu'il croyait être ses droits, résolut de se venger en mettant la ville en interdit. Il envoya donc ordre au doyen et au chapitre de Lyon, ainsi qu'à tous les chapitres, curés et communautés de la ville, de cesser le service divin dans leurs églises. Tous obéirent, à l'exception des chanoines réguliers de la Platière, qui pour cette raison furent excommuniés.

Il faut avouer que cet interdit était un fait exorbitant ; car la population de la ville subissait un châtement qu n'aurait dû atteindre que l'auteur du conflit. On comprend donc la résistance des susdits chanoines, qui prétendaient n'avoir d'autre supérieur que l'abbé Saint-Ruf de Valence. Cependant un accommodement eut lieu entre les deux pouvoirs ecclésiastique et royal, et l'interdit, qui avait duré depuis le 4 décembre 1372 jusqu'au 24 juillet de l'année suivante, fut levé. L'archevêque se sou-